

ABATTAGE DE TROIS LOUPS DANS LES ALPES-MARITIMES

Trois loups ont été tirés dans les Alpes-Maritimes, le 9 août, par la brigade nationale loup, lors d'une opération de protection d'un troupeau décidée par le préfet des Alpes-Maritimes.

Ces tirs sont intervenus lors d'une attaque sur le troupeau de Cipières dans les Alpes-Maritimes, **déjà attaqué 40 fois depuis le début de l'année 2017**. Les services de l'Etat suspectant fortement qu'une meute de loups spécialise son alimentation sur ce troupeau, il a été fait appel à la brigade nationale loup en complément des mesures de protection mises en place par l'éleveur : chiens de protection présents lors de l'attaque, gardiennage renforcé, parc de regroupement nocturne.

Aussi, deux agents de cette brigade et un lieutenant de louveterie étaient présents depuis le début de la semaine. **A la nuit tombée, ils ont aperçu une meute de 5 loups qui se dirigeait au contact du troupeau**. Un des brigadistes en poste, pour défendre le troupeau, a alors procédé réglementairement à **un tir successif de 4 cartouches, à plus de 100 m, en essayant de cibler prioritairement les jeunes loups**, suffisamment âgés pour participer à l'attaque du troupeau. Le tir de jeunes loups est en effet recommandé notamment parce que ces tirs ne risquent pas de déstructurer la meute en place.

Ce prélèvement s'inscrit dans le cadre de l'arrêté ministériel autorisant un plafond de prélèvement de 40 animaux pour la campagne 2017-2018, dans le respect des instructions du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur pour le loup. Dans les Alpes-Maritimes, **ces prélèvements associés aux mesures de protection habituelles, participent à une stabilisation, voire une légère régression du nombre d'attaques de troupeau et de victimes**. Après une hausse régulière de près de 20% par an entre 2012 et 2015 le nombre d'attaques semble stabilisé depuis 2016.

Enfin, cette opération s'inscrit dans un ensemble de mesures de gestion du loup en France **qui vise à la fois la bonne conservation de l'espèce** (dont les effectifs sont en augmentation avec 60 loups en plus en 2016 soit 20 % d'augmentation l'année dernière) **et le maintien du pastoralisme dans les espaces montagnards**.

CONTACT PRESSE

David GAILLARDON
Responsable communication

01 44 15 10 44

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr



*L'ONCFS est un établissement public sous double tutelle
des ministères en charge de l'Écologie
et de l'Agriculture*

